

G Renseignements généraux

44 L'Organisation hydrographique internationale

L'Organisation hydrographique internationale (OHI) est une organisation technique et consultative intergouvernementale qui a été créée en 1921 afin d'appuyer la sécurité de la navigation et la protection du milieu marin.

Le Bureau hydrographique international a été créé à la suite de conférences internationales qui avaient les objectifs suivants :

Examiner la possibilité pour toutes les nations maritimes, d'adopter des méthodes semblables pour la préparation, l'établissement et la publication des cartes marines et des documents nautiques; publier ces documents sous la forme la plus appropriée et la plus facilement accessible; d'instituer un système d'échange réciproque et rapide d'informations hydrographiques entre tous les pays; et faire en sorte que les experts hydrographes du monde entier aient la possibilité de se rencontrer pour se consulter et discuter de questions hydrographiques d'intérêt général.

L'objectif des premières conférences continue généralement de s'appliquer même si certaines lois particulières énoncent désormais clairement les objectifs du Bureau.

Quatre conférences internationales ont eu lieu. La première fut la Conférence internationale maritime de Washington tenue en 1889 et la deuxième et la troisième furent les Congrès internationaux sur la navigation qui eurent lieu à Saint-Pétersbourg en 1908 et en 1912. La quatrième fut la première Conférence hydrographique internationale organisée par la Grande-Bretagne et la France qui eut lieu à Londres en 1919.

Le Bureau hydrographique international a commencé à fonctionner en 1921 avec la participation de 19 États-membres. Depuis, le nombre de ses membres s'est accru et l'organisation compte maintenant 98 États-membres.

La Principauté de Monaco fut choisie comme siège du Bureau d'une part à cause de sa situation centrale, mais d'autre part à cause de l'offre généreuse du Prince Albert 1^{er} de Monaco (qui était profondément intéressé par l'océanographie) afin de mettre à la disposition du Bureau les locaux nécessaires à son fonctionnement. Le prince régnant, S.A.S. le Prince Albert II, a gracieusement accordé la même faveur au Bureau sans limitation de durée.

Le représentant officiel de chaque État membre de l'OHI est habituellement l'hydrographe national ou le directeur de l'hydrographie. Ceux-ci se rencontrent tous les trois ans à Monaco avec leur personnel technique et les représentants d'organisations observatrices reconnues pour tenir une assemblée de l'OHI. L'assemblée permet l'examen des progrès réalisés par l'intermédiaire des comités, des sous-comités et des groupes de travail de l'Organisation, ainsi que l'adoption des programmes qui seront entrepris durant la période subséquente de trois ans. Un secrétaire général et deux directeurs sont élus pour gérer les travaux qu'accomplira l'Organisation pendant cette période. Le comité de direction actuel est composé de Mathias Jones (Allemagne), Ph. D., qui assume les fonctions de secrétaire général, ainsi que des directeurs Abri Kampfer (Afrique du Sud) et Luigi Sinapi (Italie).

Le secrétaire général et les directeurs, en collaboration avec un petit groupe international d'experts en hydrographie et en cartographie marine et avec une équipe de soutien administratif recrutée à l'échelle locale, composent les 20 membres du personnel du Secrétariat de l'OHI à Monaco. Le Secrétariat de l'OHI coordonne les programmes de l'Organisation et en fait la promotion, et fournit de l'aide et des conseils aux États membres ainsi qu'à d'autres entités.

Lors de la 9^{ième} Conférence hydrographique internationale qui s'est tenue à Monaco en mai 1967, une convention a été adoptée en vue de désigner le Bureau à titre d'organisation intergouvernementale. Cette convention est entrée en vigueur le 22 septembre 1970, date à laquelle le nouveau titre d'Organisation hydrographique internationale est devenu officiel. À ce moment-là, la dénomination de *Bureau hydrographique international* désignait seulement le siège administratif de l'Organisation situé à Monaco.

Plusieurs modifications à la convention sont entrées en vigueur en 2016. Voici les principaux changements qui concernent l'OHI :

- La désignation Bureau hydrographique international (BHI), qui était utilisée pour décrire le siège administratif et le secrétariat de l'OHI, a cessé d'être utilisée et a été remplacée par le terme Secrétariat de l'OHI.
- Le comité de direction, qui regroupe un président et deux directeurs, a cessé de diriger le BHI (Secrétariat de l'OHI). Le Secrétariat de l'OHI est désormais dirigé par le secrétaire général qui est assisté par deux directeurs subalternes.
- La désignation Conférence hydrographique internationale, qui était utilisée pour désigner l'organe principale de l'Organisation qui regroupe tous les États membres, a été remplacée par le terme assemblée. Les sessions ordinaires de l'assemblée sont tenues tous les trois ans, alors que la conférence avait plutôt lieu tous les cinq ans.
- Il n'est plus nécessaire, pour les États qui souhaitent se joindre à l'OHI et qui sont déjà membres des Nations unies, d'obtenir l'approbation des autres États membres de l'OHI.

L'OHI est une organisation internationale apolitique qui travaille uniquement pour le bien des marins de toutes les nations. Elle n'applique aucune règle ni aucun règlement, mais fait plutôt la promotion des normes hydrographiques et cartographiques à mesure qu'elles sont adoptées par les États membres. Ses efforts visent donc à assurer l'uniformité, dans la mesure du possible, des cartes et des publications hydrographiques produites par les services hydrographiques du monde entier.

La prochaine session de l'Organisation hydrographique internationale se tiendra à Monaco en 2023.

Visitez le site Internet de l'Organisation hydrographique internationale à l'adresse [International Hydrographic Organization](#).

Autorité : Service hydrographique du Canada (SHC)